



**DELEGATIONS
CONSENTIES AU
MAIRE :
COMPTE RENDU
AU CONSEIL
MUNICIPAL**

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte n° 2017/23

L'an deux mil dix-sept, le sept avril, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 30 mars 2017

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, GONON Florence, MIALON Delphine, PINATEL François, VIN Daniel ;

ABSENTS : SEVERAC Pascal ;

Secrétaire de séance : Monsieur COING Jean-Pierre.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 25 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Décision du 17 février 2017 : acceptation du devis de l'entreprise ALPES CONTROLES pour la mission de contrôle technique pour la rénovation des toitures de la mairie et du four. Montant du devis : 2 170 € TTC.

Décision du 24 février 2017 : acceptation du devis de la société QUALICONSULT pour la mission de coordination de la santé et de la protection de la santé (CSPS) pour la rénovation des toitures de la mairie et du four. Montant du devis : 3 300 € TTC.

Décision du 16 mars 2017 : acceptation du devis de l'entreprise NET SYSTEM INFORMATIQUE pour la fourniture d'un ordinateur portable pour la consultation du public à la mairie. Montant du devis : 963,60 € TTC.

Décision du 18 mars 2017 : acceptation du devis de CMO pour la construction d'un bar à l'épicerie des Ors. Montant du devis : 10 906,80 € TTC.

Décision du 19 mars 2017 : acceptation du devis de l'entreprise FONSECA DA COSTA Antonio pour les travaux de maçonnerie à l'épicerie des Ors. Montant du devis : 1 050 € TTC.

Décision du 31 mars 2017 : acceptation du devis de l'entreprise VERNEIN MICHEL pour la fourniture des fleurs et du terreau. Montant du devis : 6 534,89 € TTC.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

